

Procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026

Etaient présents :

Emmanuel CHAILLAN, Sophie COLBEAU, Aurélie COMTE, Marie-Jeanne COSSE, Jean DE BAGLION, André DELEAGE, Sylvie DUBOIS, Marie FARGIER, Vincent FARGIER, Jérôme FONT, Klara HOZNEK, Isabelle LAURENT, Karine LEFEBVRE, Christophe MARIJON, Sandra MARSY, Didier MEHL, Jean-Louis PAILHES, Delphine PERROT, Bérengère RAMAUX, Patrick ROTGER, Charlotte ROUGIER, Christophe VIGNE, Serge VINARD

La séance a été ouverte à 20h sous la présidence de Sylvie DUBOIS qui a prononcé le discours suivant :

La séance est ouverte. Je déclare les membres du conseil installés dans leurs fonctions. Je vous remercie de me permettre de prendre la parole. J'adresse à la nouvelle équipe tous mes vœux de réussite dans leurs nouvelles fonctions d'élus.

Un maire doit être à l'écoute de ses concitoyens dans une démarche de respect et d'honnêteté. Ses choix doivent être guidés dans l'intérêt du service public. Le maire porte des responsabilités dans le bon fonctionnement de la commune. Il doit créer de la cohésion et du lien social. Il est le garant des valeurs de respect et de tolérance dans un monde qui perd ses repères.

Je me suis attelée pendant ces 6 années de maire afin d'être au plus près des habitants avec humilité. Ces 18 années d'expériences d'élus ont été une véritable aventure humaine partagée avec les Villeneuvois, les élus, les agents.

Je remercie ceux qui m'ont renouvelé leur confiance. J'entends aussi ceux qui ont exprimé leurs désaccords et je respecte leur choix.

L'équipe « Dessine-moi Villeneuve » s'est attelée pendant 6 ans à construire l'avenir de notre commune. Nous sommes satisfaits du chemin parcouru. Notre commune a retrouvé dynamisme et attractivité avec un centre bourg rénové, des espaces publics transformés, une politique de transition énergétique, un projet pédagogique périscolaire, une véritable action sociale à destination des familles avec le repas à un euro, des outils culturels tels que la médiathèque véritable lieu de vie, une gestion communale modernisée.

A notre arrivée le chantier a été conséquent. Je remercie les élus municipaux pour leur engagement, leur disponibilité, leur humanité... Nous avons ouvert un nouveau chapitre. Notre centre bourg a retrouvé toute sa place sur notre territoire.

Je souhaite que la nouvelle équipe poursuive ce travail de construction dans l'intérêt de tous les Villeneuvois. Nos programmes rencontrent des différences dans leurs projets et leurs valeurs. Nous viendrons en soutien pour ce qui nous rapproche et manifesterons notre désaccord lorsque cela ira à contre-sens de l'intérêt général et des valeurs humaines qui nous tiennent à cœur.

La campagne a été rude mais nous avons gardé notre ligne de conduite, fidèles à nos valeurs. Avec cette nouvelle mandature, cinq élus de la liste « Dessine-moi Villeneuve » siègeront au conseil municipal. Nous nous engageons à défendre les idées, les projets que nous avons écrits avec les Villeneuvois. Nous sommes fiers du chemin parcouru et d'autant plus déterminés à poursuivre les travaux engagés pour redonner dynamisme et attractivité à notre centre bourg. Des dossiers ont été préparés sur le mandat précédent : l'extension du centre socio culturel, l'isolation thermique de l'école maternelle, la rénovation de basse rue et bien d'autres encore. Nous veillerons à leur réalisation. Des dossiers ont été travaillés pour l'avenir tels que les Combettes, la friche hospitalière, la construction d'une caserne de gendarmerie en bonne intelligence avec l'intercommunalité et les services de l'Etat.

Je remercie aussi les 25 membres de la liste « dessine-moi Villeneuve » qui m'ont accordé leur confiance. Notre force collective m'a portée dans les moments de bonheur et soutenue à l'annonce des résultats. Je pense aussi à l'équipe d'élus : ils ont donné de leur temps, de leur énergie pour impulser une nouvelle dynamique. Vous avez été des « Bâtisseurs ». Je pense aussi aux agents de la commune porteurs de technicité pour leur accompagnement dans le quotidien de la gestion communale.

Une page se tourne dans l'histoire de notre ville ; nous serons présents pour en écrire la suite.

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Jean DE BAGLION, a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 23 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application du code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Sur proposition de Jean DE BAGLION, le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Charlotte ROUGIER et Patrick ROTGER.

Election du Maire :

Jean DE BAGLION a appelé le ou les candidats à se manifester : Didier MEHL s'est porté candidat.

Jean DE BAGLION a fait procéder au vote.

Didier MEHL a été élu Maire avec 18 votes favorables et 5 votes blancs.

Didier MEHL a remercié l'assemblée et indiqué qu'il fera un discours en fin de séance.

Election du secrétaire de séance :

Marie-Jeanne COSSE a été élue à l'unanimité.

Avec l'accord du Maire, Christophe VIGNE a pris la parole :

Je prends acte de l'élection de Mme Marie-Jeanne Cosse en tant que secrétaire de séance.

La tâche de secrétaire de séance est une tâche ingrate et difficile : elle suppose beaucoup de concentration et beaucoup de travail de la part de la personne qui la remplit.

Je suis bien placé pour le savoir car, sous la mandature précédente, j'ai exercé pendant 6 ans le secrétariat de la quasi-totalité des séances du conseil municipal. Et je me suis appliqué à retranscrire le plus fidèlement possible tous les propos tenus, notamment ceux émanant des oppositions, car j'estime que c'est preuve de respect pour elles et une preuve de respect de la vie démocratique. Et toutes les demandes de corrections du procès-verbal ont été systématiquement acceptées : c'est très facile de le vérifier.

Or, pendant la mandature de M. Audigier, avant 2020, la dernière année du mandat, Mme Cosse exerçait déjà la fonction de secrétaire : systématiquement les interventions de Sylvie Dubois n'étaient soit pas retranscrites, soit très partiellement et arbitrairement reprises. Et les demandes de corrections du procès-verbal exprimées par Sylvie Dubois étaient systématiquement rejetées par la majorité dont plusieurs membres, ici présents, reviennent aux affaires.

Vous connaissez le dicton : Un chat échaudé craint l'eau froide.

Compte-tenu de ce précédent, je souhaite donc avoir, dès à présent, un engagement clair et public de la nouvelle municipalité, de retranscrire scrupuleusement les propos des membres de l'opposition dans les procès-verbaux des séances du conseil municipal et de prendre l'engagement formel, valable pour tout le mandat, d'apporter une réponse positive aux demandes éventuelles de corrections qui seraient faites. Il en va, je le répète, du respect de la démocratie locale.

Bien entendu, je souhaite que mon intervention soit inscrite au procès-verbal de la séance et je tiens à la disposition de la secrétaire de séance une version écrite de cette intervention pour faciliter l'établissement du procès-verbal.

J'attends donc un engagement positif clair en réponse à ma demande, du chef de la nouvelle majorité, qui sera élu maire, d'ici quelques minutes.

Didier MEHL répondit "Je prends acte de vos propos, nous tâcherons de faire au mieux".

Fixation du nombre d'adjoints :

Le Maire a indiqué qu'en application du code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire au maximum.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de fixer à 6 le nombre des adjoints au maire.

Election des adjoints :

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le Maire a constaté le dépôt d'une unique liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, avec 18 votes favorables et 5 votes blancs, Jean-Lou PAILHES, Marie-Jeanne COSSE, Christophe MARIJON, Delphine PERROT, André DELEAGE et Bérengère RAMAUX.

Charte de l'élu Local :

Le Maire a présenté la Charte aux conseillers municipaux qui en ont pris acte.

Discours du Maire :

Chers Villeneuvoises et Villeneuvois, Chers amis et soutiens,
Dimanche dernier, les urnes ont parlé. Par votre vote, vous avez choisi de nous confier la gestion de notre commune pour les 6 ou peut-être 7 prochaines années. C'est avec une émotion profonde et une immense gratitude que nous recevons ce mandat et que je m'apprête à conduire le conseil municipal dans les choix qu'il aura à faire au service de l'intérêt général.

Je tiens tout d'abord à m'adresser à chaque électeur. Que vous ayez porté votre suffrage sur notre liste, que vous ayez fait un autre choix ou que vous ne vous soyez pas exprimé, je serai au service de tous les Villeneuvois.

Je m'adresse aussi à Sylvie Dubois, Christophe Vigne, Marie-Fargier, Patrick Rotger et Sophie Colbeau : je n'oublie pas que vous représentez une partie des électeurs. Je n'oublie pas non plus que notre victoire ne nous donne pas forcément raison en tout. Je vous invite à partager vos avis et vos conseils, parce que votre expérience compte. Et je m'engage à vous écouter avec respect et attention. Nous devons réussir avec vous et non pas contre vous. Villeneuve-de Berg n'aura rien à gagner d'un climat de défiance ; Villeneuve-de-Berg aura tout à gagner d'un climat de concorde au service du bien commun.

Je m'adresse enfin aux forces politiques qui ne se sont pas senties représentées durant cette campagne. La porte de la mairie restera ouverte au dialogue et à la participation de tous ceux qui souhaitent s'impliquer au présent et contribuer à l'avenir de notre ville.

Notre action ne s'arrêtera pas aux limites de notre commune. Nous siégerons à la communauté de communes, nous contribuerons à porter ses actions et ses projets, et c'est ensemble, avec nos 12 communes voisines, que nous relèverons les défis du développement des services publics, de l'attractivité de notre bassin de vie, des transitions écologique et démographique.

Vive Villeneuve-de-Berg, et vive Berg & Coiron !

Clôture de la séance à 21h30.